



LES JOURNEES DE L'ECOCONSTRUCTION

Nancy les 9 et 10 Octobre 2015

Le processus de qualification QUALIBAT et l'accès au RGE



Quelques mots sur QUALIBAT

- Créé en 1949, Qualibat est l'organisme chargé de la qualification et de la certification des entreprises de construction en France
- Organisme de droit privé sans but lucratif, le fonctionnement de Qualibat est régi de norme BF X50-091

=> Accréditation COFRAC, reconnaissance comme organisme tierce partie :
Autonomie, indépendance et impartialité



La marque QUALIBAT

- Une référence dans la construction
- Une reconnaissance officielle délivrée par un organisme indépendant

COFRAC & Reconnu par les pouvoirs publics

Mission de QUALIBAT : Identifier les entreprises compétentes afin d'informer les Maîtres d'ouvrage et les Maîtres d'œuvre.



La Qualification

Basée sur une nomenclature qui répertorie toutes les familles de travaux, activités et spécialités de la construction, elle est la validation :

- De la régularité administrative, fiscale et sociale
- De la situation financière
- Du savoir-faire technique

D'où la nécessité de constituer un dossier (informations demandées par la norme)



La régularité administrative, fiscale et sociale

Une entreprise QUALIBAT est une entreprise en règle vis-à-vis :

- Des impôts et des organismes sociaux
- De son immatriculation au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers
- De ses obligations d'assurance professionnelle



La situation financière

Une entreprise QUALIBAT est une entreprise viable ...

- Son chiffre d'affaires global doit lui permettre de mener à bien les travaux qui lui sont confiés
- La part de son chiffre d'affaires dans l'activité concernée par la qualification doit être significative
- Le rapport entre les données financières et les salaires doit être cohérent



Les compétences techniques

Une entreprise QUALIBAT attesta de sa capacité technique à réaliser des travaux dans un métier donnée, correspondant à sa qualification.

Elle doit justifier :

- De compétences humaines
- De matériels indispensables
- De références solides et attestées



Les Avantages

Pour l'Entreprise ou l'Artisan :

- L'affirmation de votre professionnalisme
 - Un accès plus facile aux marchés
 - La confiance des partenaires (assurances, banques, etc...)
 - Un gain de notoriété face à la concurrence
 - L'usage du logo et la communication
-
- Le dispositif du RGE « Reconnu Garant Environnement »



Une garantie de compétence et de fiabilité

- Le certificat délivré par QUALIBAT atteste de la compétence et du niveau de technicité de l'entreprise
- Il garantit aux clients que l'entreprise dispose bien des moyens humains et techniques nécessaires à la réalisation de leurs travaux
- Il contient également toutes les informations permettant de juger de son sérieux :
 - Respect des obligations légales
 - Transparence
 - Assurances



La reconnaissance d'un organisme tierce partie

- Lors de la sélection des entreprises, le prescripteur engage sa responsabilité
- La rigueur des procédures et l'indépendance des commissions d'examen QUALIBAT lui apporte l'assurance de retenir le bon partenaire



La caution des compagnies d'assurance

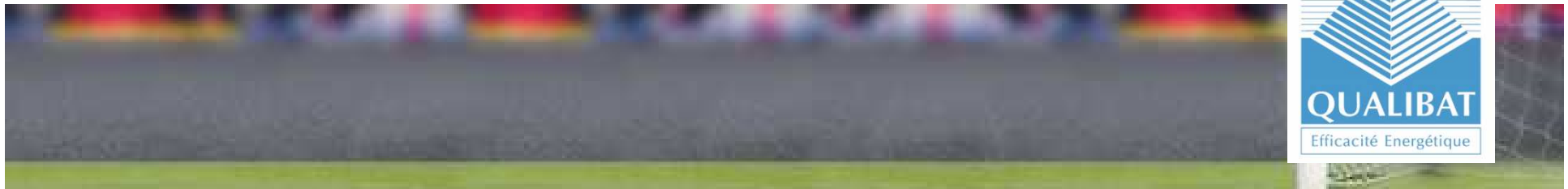
- Le certificat QUALIBAT est reconnu par la plupart des compagnies d'assurance
- Les maîtres d'ouvrage faisant appel à des entreprises QUALIBAT peuvent bénéficier d'avantages tarifaires sur leur police dommages ouvrage



Le processus d'attribution

Qui juge le dossier en combien de temps ?

- Les commission d'examen
 - Les délais
 - Les attributions
 - Les refus et les recours
-
- Révision de la Qualification tous les quatre ans
 - Questionnaire de suivi annuel



Les délais

- Le délai dépend du **calendrier des dates de réunions** des Commissions d'examen, qui se réunissent en moyenne 1 fois tous les 1,5 mois



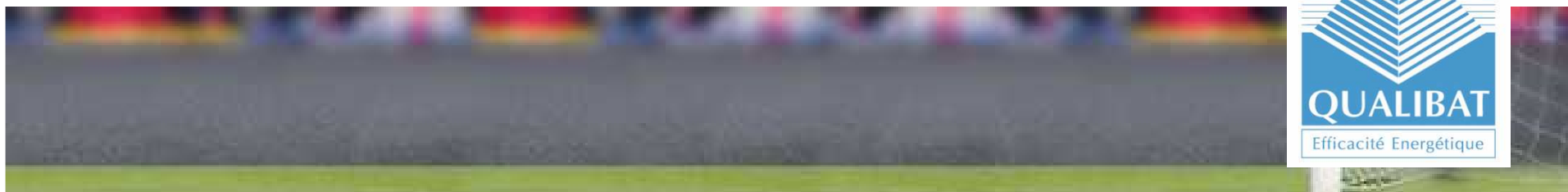
Les refus et les recours

- Les commissions d'examen peuvent refuser un dossier **si celui-ci ne remplit pas les conditions de la qualification demandée**
- **Les refus sont motivés**
- **Un recours est possible** devant la commission supérieure qui se réunit sous l'autorité du Président de QUALIBAT



Le coût de l'accès à la Qualification

Pour assurer son indépendance, Qualibat
facture des frais d'instruction
(tarif au 01/01/2015)



-
- Instruction de dossier (tous les 4 ans)

180 € TTC

- Etablissement du Certificat annuel

96 € TTC pour une structure comptant moins de 5 salariés

Frais attribution de la mention EE-TI (une seule fois) 48€ TTC

Le coût spécifique du contrôle de réalisation (audi) dans le cadre du dispositif RGE (384 € TTC)



■ DEVENIR UN PROFESSIONNEL RGE

- Travaux des particuliers
- Eco conditionnalité au 1^{er} Janvier 2014
- Financement formation...



Voies possibles QUALIBAT

Voie 1 :

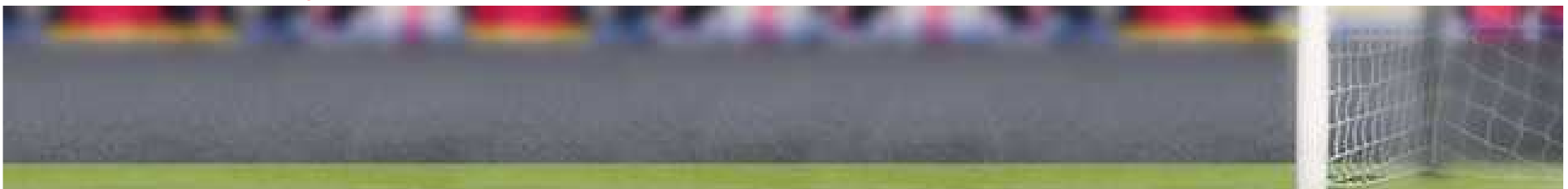
- Définir son métier → N° de la qualification éligible + Mention « Efficacité énergétique – travaux isolés »

Exemple : 7131 ou 431 ou 3511 avec MEE (Feebat RENOV)

Critères de la qualification et conditions de la mention « issues de la Charte ADEME)



Dans tous les cas, 1 contrôle de réalisation et 1 référent technique (compétence et formation EE) + notion d'établissement



■ 3511 Fourniture et pose de menuiserie (technicité courante)

Entreprise qui, possédant un bureau d'études⁽¹⁾, et un service de pose⁽²⁾, réalise l'adaptation au gros œuvre, assure la fourniture et la pose de menuiserie extérieures d'ensemble menuisés en neuf comme en rénovation, à l'exclusion de la mie en œuvre au nu extérieur.

Elle détermine le choix de la menuiserie pour chaque chantier, conçoit sa mise en œuvre et réalise l'adaptation des supports.

- (1) Le bureau d'études de l'entreprise doit comprendre au moins un technicien (qui peut être le chef d'entreprise) ayant 3 ans de pratique dans la profession et dont la classification est au moins celle correspondant à la position F de la convention collective ETAM du bâtiment.
- (2) Le service de pose de l'entreprise doit comprendre au moins un technicien (qui peut être le chef d'entreprise) ayant 3 ans de pratique dans la profession et dont la classification est au moins celle correspondant à la position F de la convention collective ETAM du bâtiment.

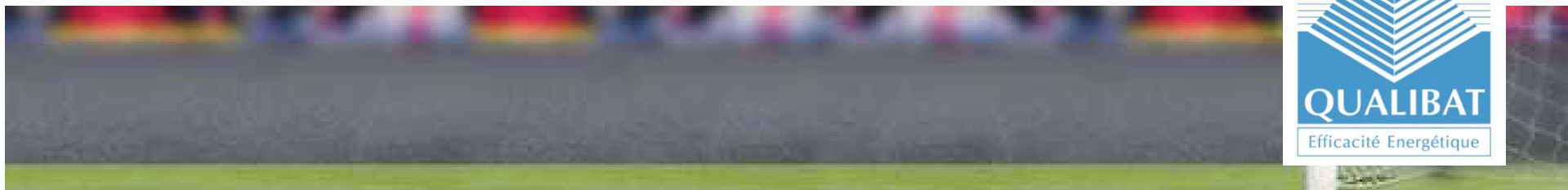


La Mention « Efficacité Energétique – travaux isolés »

- L'entreprise désigne un responsable technique qui peut être le chef d'entreprise et dont elle justifiera de la formation Feebat Renov

Cette exigence est remplie si la formation est suivie par le Responsable Technique et une autre personne de l'établissement

- L'entreprise justifie d'au moins deux chantiers concourant à l'amélioration énergétique en précisant les caractéristiques techniques des équipements installés
Elle se soumettra à un contrôle de réalisation dans les deux ans sur un chantier achevé.



Voies possibles QUALIBAT

Voie 2 :

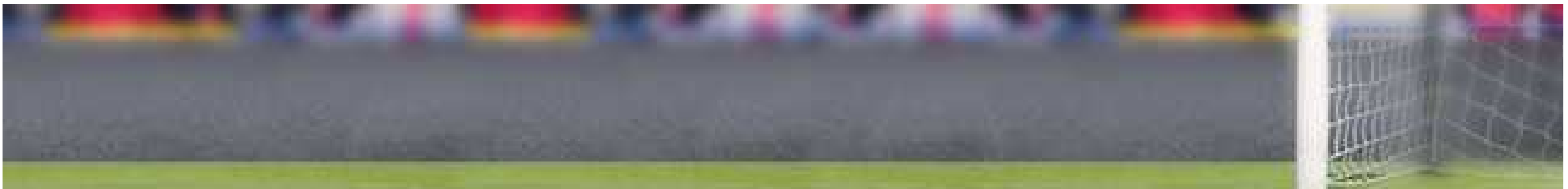
- Obtenir une qualification ENR Famille 8 : (pas d'obligation Feebat si compétences métiers)
 - Photovoltaïque
 - Solaire
 - PAC
 - Bois Energie

Ou

- Efficacité énergétique Famille 8 et suivantes :
 - 8611 – QUALIBAT ECO ARTISANS
 - 8621 – QUALIBAT PRO DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE
 - 8632 – OFFRE GLOBALE

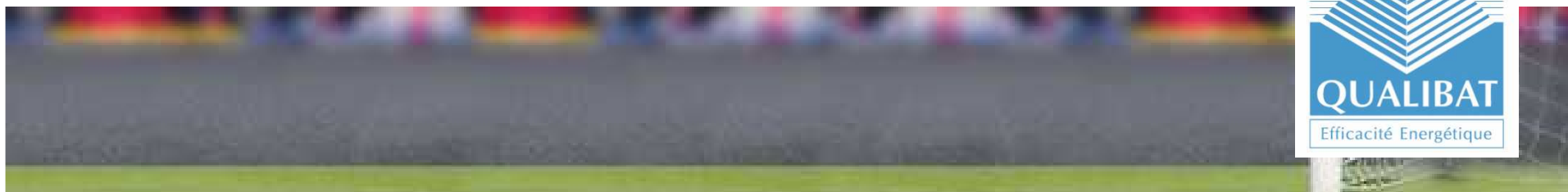


Dans tous les cas, 1 contrôle de réalisation et 1 référent technique (compétence et formation EE) + notion d'établissement



Les supports de Communication

- Deux sites internet pour rendre visibles les qualifiés, Grand public et Professionnels
- Communication nationale radio/presse/web
- Communication prescripteurs (suppléments Moniteur, Nomenclature, CD, salons...)
- Reef 4 avec le CSTB = CORPUS
- Les fiches pratiques et l'accès Extranet
- Accords de partenariat (3F, Mondial Ass, USH, Fpi, FNAIM...)
- Outils de communication mis à disposition...



A votre écoute ...

Délégation GRAND-EST

Christine COSSALTER, Déléguée Régionale QUALIBAT GRAND-EST
Thierry ARLEN, Animateur Région ALSACE-LORRAINE

www.qualibat.com

Merci pour votre attention

